

25 avril 2007

**Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général**

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>FINUCHEM</b>  (Eurolist)
-----------------------------------

- 1 - Par courrier du 16 avril 2007, complété par un courrier du 25 avril, M. Jean-Pierre Gorgé a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, qu'il détenait, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Pélican Venture (1), au 8 avril 2007, 2 863 700 actions FINUCHEM représentant 5 540 988 droits de vote, soit 46,31% du capital et 62,19% des droits de vote de cette société (2).

L'évolution de la participation de M. Jean-Pierre Gorgé dans FINUCHEM est décrite dans le tableau suivant :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 30 novembre 2005 (3)	2 959 092	47,85	3 205 877	49,92
Situation au 31 décembre 2005 (4)	2 863 700	46,31	3 110 525	48,45
Situation au 8 avril 2007 (2)	2 863 700	46,31	5 540 988	62,19

- 2 - Par les mêmes courriers, M. Jean-Pierre Gorgé a déclaré avoir franchi en hausse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Pélican Venture (1), le 8 avril 2007, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 50% des droits de vote de la société FINUCHEM et détenir à titre direct et indirect, 2 863 700 actions FINUCHEM représentant 5 540 988 droits de vote, soit 46,31% du capital et 62,19% des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Jean-Pierre Gorgé (direct)	94 705	1,53	119 755	1,34
Pélican Venture	2 768 995	44,78	5 421 233	60,85
<b>Total M. Jean-Pierre Gorgé</b>	<b>2 863 700</b>	<b>46,31</b>	<b>5 540 988</b>	<b>62,19</b>

M. Jean-Pierre Gorgé a précisé qu'il n'a pas l'intention de réaliser des acquisitions significatives de titres FINUCHEM.

(1) Pelican Venture est une holding détenue à 100% par Jean-Pierre Gorgé et sa famille.

- (2) Sur la base d'un capital composé de 6 183 689 actions représentant 8 909 594 droits de vote.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 6 183 689 actions représentant alors 6 421 569 droits de vote.
- (4) Sur la base d'un capital composé de 6 183 689 actions représentant alors 6 420 188 droits de vote.